Commune de Molenbeek-Saint-Jean

TRAVAUX PUBLICS
Bureau 23
--:-- 7

N O T E

OBJET : demande de subdivision en deux lots de 6m. de façade, d'une parcelle de terre sise à front de la rue Van Wambeke.
- propriétaire : Léo Nikolaas DEMAILLY.

En vue de se conformer aux dispositions des articles 56 et suivants de la loi du 29.3.1962 relative à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, l'intéressé soumet à notre avis la demande de morcellement dont question ci-dessus.

Ladite parcelle est située sur l'alignement Est de la rue Van Wambeke dans le tronçon de cette artère situé entre la rue de la Pastorale et la future rue de la Belle-au-Bois-Dormant.

Il s'agit de la division d'une parcelle de 12m. de façade en deux lots d'égale largeur et d'une profondeur moyenne de ± 23,50m. et ± 26,50m.

Le Service des Travaux estime qu'un avis favorable peut être émis sur la proposition ci-jointe aux conditions ci-dessous :

1°/ constructions d'immeubles résidentiels en ordre continu;
2°/ les rez-de-chaussée pourront être affectés à l'installation de commerces de distribution;
3°/ les gabarits seront conformes aux normes ci-dessous définies :
en hauteur : minimum : 2 étages) de hauteur normale
maximum : 3 étages (
en profondeur : maximum : 15m.
4°/ les toitures seront du type à plate-forme;
5°/ dans chaque immeuble des emplacements pour le garage de voitures automobiles dans la proportion minimum des 3/4 du nombre de logements devront être prévus; le maximum étant fixé à un emplacement par logement;
6°/ au cas où les deux lots mis en vente ne feraient l'objet que d'une seule construction, il ne sera toléré qu'une seule entrée de garage de 5m. maximum de largeur;
7°/ la hauteur des boxes à construire éventuellement en fond de propriété ne pourra dépasser 2,60m. - hauteur mesurée par rapport au niveau naturel des terres.-

Ce 22 avril 1964

Le Chef de Service,

"Approuvé par le Collège échevinal,,
le 30 avril 1964